

**ABONNEMENTS**

LES ABONNEMENTS sont en 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LE DÉPARTEMENT LIMITROPHE

Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

LES ÉDITIONS

LES INSERTIONS

LES ANNONCES

Reclames, 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 5

M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 30 Avril 1872.

## Dépêches Télégraphiques

Naples, 28 avril.

Eruption épouvantable du Vésuve. Il est tombé une pluie de cendres. Le ciel est obscur. On entend de loin les mugissements du Vésuve. Il est impossible de préciser le nombre des victimes. Dans quelques localités la dévastation est terrible. Toutes les autorités sont sur les lieux. Les troupes des navires de guerre et les gardes de police donnent des secours et maintiennent l'ordre. La lave a changé plusieurs fois de direction. Hier, de Naples, il était impossible de voir le Vésuve à cause de la fumée. On ignore le sort de plusieurs individus qui manquent. Une pluie de scories brûlantes est arrivée jusqu'à Scafati et Salerne. A Scafati, les militaires ont reçu l'ordre de baigner les poudres afin de sauver les poudrières. On assure que dans San-Sebastiano la lave est montée jusqu'à six mètres. Les autorités et les particuliers déploient une immense activité pour secourir les victimes. Le roi est allé hier soir à Sébastiano. A 10 heures, le ciel s'est clarifié, la pluie a cessé.

2 heures.

Une dépêche de l'observatoire annonce que les coulées de lave sont refroidies, les mugissements sont ralentis. Un nouveau cratère s'est ouvert vers Terzigno.

La situation de l'Espagne, est toujours considérée comme grave.

procès-verbal, négligence que les radicaux lyonnais, enhardis par le mouvement de recul de l'administration, n'hésitent pas déjà à exploiter en menaçant le préfet de procès.

On sait en outre que M. Andrieux, procureur de la République, a été mandé à Versailles par M. Dufaure, et on se demande dans quel but.

Les députés craignent que le gouvernement, cédant à l'influence du maire révolutionnaire qu'il vient de nommer, ne commette un acte de faiblesse, qui serait des plus préjudiciables pour l'avenir de l'ordre dans la seconde ville de France. (Ordre).

## Dernières nouvelles

Versailles, 29 avril 5 h., soir.

Séance intéressante. L'Assemblée discute si elle ajournera la discussion du projet de loi sur le conseil d'Etat, se bornant à augmenter le nombre des membres de la commission provisoire qui remplace le conseil, ou bien si elle votera ce projet afin de ne pas mériter le reproche d'ajourner trop souvent les questions les plus importantes.

M. Target et M. Rivet se sont prononcés pour le maintien du provisoire.

M. Batbie et M. le ministre de la justice, ont fait appel au contraire, au zèle de l'Assemblée pour voter une loi organique sérieuse et complète, attendu que la commission actuelle ne possède pas devant le pays l'autorité nécessaire.

M. Gambetta, qui était plutôt partisan de l'ajournement, a déclaré consentir à la discussion sauf à attaquer l'article 3 qui réserve à l'Assemblée la nomination des conseillers d'Etat.

M. Raudot a insisté pour que le conseil d'Etat ne soit organisé qu'après le vote d'une Constitution.

M. Audren de Kerdre, membre de la droite comme M. Raudot, a réfuté les arguments de ce dernier. Il a été fort applaudi, quand il a parlé de sa surprise de voir M. Rivet s'effrayer de ce que l'Assemblée ferait un article de Constitution.

M. Frémeau présente un amendement tendant à faire nommer immédiatement par l'Assemblée un conseil d'Etat provisoire, qui délibérerait en conformité des lois anciennes.

Mais tout d'abord il faut se prononcer sur le principe du conseil d'Etat provisoire.

Le scrutin public va être ouvert.

Paris, 30 avril, 1 h. soir.

L'Assemblée a décidé, par 364 voix contre 239, qu'elle procéderait à la discussion du projet du Conseil d'Etat.

Les dépêches de Madrid annoncent la formation de quelques nouvelles bandes.

On lit dans le Temps :

La gravité extrême de la situation ne peut plus être niée, et les journaux ministériels conviennent que les nouvelles reçues cette nuit an-

noncent que l'insurrection carliste prend de moment en moment de plus grands développements. Le premier jour on ne parlait que de 6 à 700 insurgés; le lendemain, ils étaient 10,000; hier, on les calculait à 20,000; aujourd'hui, on assure qu'ils dépassent 30,000.

## Bourse de Paris.

Paris, 30 avril 1872, soir.

Rente 3 p. %	54,70
— 4 1/2 p. %	79,00
— 5 p. %	87,60

## Revue des Journaux

Paris-Journal.

Le proverbe dit qu'il ne faut point parler des absents; c'est pourquoi l'on s'était étonné de voir le Génois de Cahors, Gambetta, tant parler de science au banquet du Havre, qui a fourni l'occasion d'un triomphe à M. Raoul Duval. La science n'a jamais hanté l'esprit de M. Gambetta, non plus que celui de M. Lecesne. Celui-ci est surtout connu pour s'être beaucoup enrichi, et celui-là pour avoir fait battre les autres à son profit. Cependant, il n'a été question, en ces agapes du Havre, que de probité et de désintéressement (saluez, M. Lecesne !) dans la première partie du discours; il n'a été question que de science, dans la seconde.

M. Gambetta excelle en une chose : l'oubli des services qu'on a pu lui rendre et des amitiés qu'on a pu lui témoigner. C'est ainsi qu'il avait, comme on dit dans leur monde, lâché d'un bon crap, Pipe-en-Bois devant le conseil de guerre, Pipe-en-Bois, son féal et son Pylade ! Il le renia en homme bien convaincu que l'ingratitude est l'indépendance du cœur, et le véhicule le plus sûr de l'ambition, et que l'on ne peut arriver à rien si l'on traîne à son pied le boulet sentimental de la reconnaissance. Devant la Chambre, il a renié à son tour, comme un simple Pipe-en-Bois, le maire du Havre qui s'est compromis pour lui. Il n'a pas ouvert la bouche pour défendre contre M. Raoul Duval et protéger contre M. Victor Lefranc, juste et sévère, puisqu'il n'y avait pas moyen de faire autrement, ce bon Guillemard, du Havre, maire nommé et décoré par le ministre de l'intérieur, puis censuré quatre-vingt-dix jours plus tard par le même ministre de l'intérieur.

Ce que M. Gambetta sait le mieux, lui qui parle tant de science quand il veut plaire à un pharmacien de province : c'est trahir. Trahir la liberté quand il est au pouvoir; trahir la cause de l'ordre et trahir l'intérêt public, aussi bien au pouvoir que dans l'opposition; trahir ses amis quand le moment est venu où ceux-ci peuvent avoir besoin de lui. Il n'est fidèle et dévoué qu'à lui-même. Il laisse, sans mot dire, exécuter les siens, absolument comme dans la guerre il laissait, sans ressentir aucune douleur, marcher à la boucherie et au supplice ses soldats marqués pour l'inévitable défaite.

France.

Le silence de M. Gambetta ne doit être attribué qu'au sentiment de son impuissance.

Ou il ne fallait pas faire la campagne dissolutionniste qu'il a terminée au Havre; ou bien, l'ayant faite, il fallait avoir le courage de dire à l'Assemblée ce qu'on avait allégué contre elle, en dehors de son enceinte. Au moins ici la défense eût pu se produire en face de l'attaque. M. Gambetta aime mieux incriminer l'Assemblée, loin de l'Assemblée.

Une politique loyale, consciente de sa droiture et de sa force, ne procède pas ainsi. Elle s'affirme devant ses adversaires comme devant ses partisans. M. Gambetta ne s'est pas trouvé à la hauteur de ce devoir de l'homme public. La séance a donné la mesure de sa faiblesse en face de qui pouvait lui répondre, comme les manifestations d'Angers et du Havre avaient donné celle de son audace.

Gazette de France.

M. le ministre de l'intérieur a fait des déclarations formelles en faveur des droits de la Chambre, et la gauche a reconnu, par son silence, qu'elle ne pouvait soutenir M. Gambetta sur le terrain où il s'était placé. D'ailleurs M. Gambetta n'a pas osé se défendre lui-même. Il a laissé blâmer publiquement, énergiquement, le maire qui s'était compromis pour lui, sans dire un mot en sa faveur, sans plaider pour cet infortuné les circonstances atténuantes.

Le maire du Havre a été abandonné comme Pipe-en-Bois.

La gauche n'était pas fière, il faut le reconnaître; et l'on comprend par l'attitude qu'elle est obligée de garder dans cette Assemblée, sa haine pour une majorité qui lui impose un rôle aussi piteux.

Journal des Débats

Si nous ne disons rien de la façon habile ou maladroite, modérée ou intempérante dont M. Léon Gambetta a défendu son ami M. Guillemard et contenu le zèle de M. Victor Lefranc, c'est que M. Léon Gambetta a gardé le silence auquel il a habitué l'Assemblée Nationale.

Pays

L'interpellation de M. Raoul Duval a donné tout le résultat qu'on devait en attendre. L'Assemblée nationale, menacée ouvertement par une conspiration de la minorité radicale, conspiration qui semblait tout au moins tolérée par le gouvernement, vient de déjouer les intrigues et de reprendre sa place au soleil. Hier encore, elle branlait et semblait sur le point de perdre tout équilibre; aujourd'hui, la voilà souveraine comme dans ses plus beaux jours et plus solide que jamais !

Le gouvernement, par l'organe diffus et embrouillé de M. Victor Lefranc, s'est séparé de toute alliance avec les dissolutionnistes de la gauche et a déclaré laisser à l'Assemblée nationale elle-même le choix de l'heure et du jour ou son patriotisme lui commandera de s'en aller.

Courrier de France.

Il faut de toute nécessité que le chef de l'Etat et ceux dont il est le délégué, soient en parfaite communauté d'idées sur les principes aussi bien que sur leur application; il faut que le président de la République soit en réalité le chef d'une majorité dévouée, dont il représente les opinions. En d'autres termes, il faut qu'entre le gouvernement et la Chambre il y ait accord complet, confiance réciproque.



Or, il n'est que trop évident que cet accord, cette confiance n'existent plus.

A tort ou à raison, l'Assemblée voit en M. Thiers son adversaire plutôt que son représentant. Elle ne peut oublier que la propagande dissolutionniste se fait avec la complicité active ou passive des agents de l'autorité; que les députés de gauche extrême invoquent le témoignage de M. Thiers lorsqu'ils attaquent le pouvoir législatif devant les électeurs, et qu'enfin M. Gambetta outrage la Chambre en s'abritant derrière le chef de l'Etat.

Pour empêcher ces attaques, pour prévenir ces outrages, il suffisait d'appliquer la loi; le gouvernement ne l'a point fait. — Il n'a pas su ou pas voulu défendre cette Assemblée dont il n'est que le mandataire; et aujourd'hui la Chambre qui l'a élu, qui l'avait acclamé, le subit par nécessité, pour ne point créer de complications nouvelles.

Cette politique si habile, si ingénieuse qui s'appliquait surtout à détruire la majorité pour soustraire le pouvoir à la domination d'un parti, cette politique plus personnelle que nationale porte ses fruits, et, à un moment où l'intérêt du pays exige impérieusement que le gouvernement soit plus indépendant, son action plus prompte, M. Thiers ne peut pas espérer de l'Assemblée une délégation plus étendue.

Il n'a pas eu confiance en elle, elle n'a plus confiance en lui.

Voilà la situation.

**Ordre.**

L'état de santé de M. Thiers s'est assez amélioré pour que l'on puisse envisager sans trouble la situation qui serait celle de notre pays, si la mort venait à frapper la tête sur laquelle seule repose l'ordre actuel. On se rappelle que sous l'Empire, le bruit d'une indisposition de l'Empereur suffisait à jeter une alarme soudaine dans les affaires et à porter sur-le-champ aux plus sombres présages les esprits les moins accessibles aux émotions; et cependant quelle différence profonde entre les deux situations! L'Empereur mourant, restait l'Empire; c'est-à-dire, avec la régente et le jeune Napoléon IV, un ensemble d'institutions fortes, éprouvées par le temps et consacrées par la directe adhésion de la presque unanimité du peuple français.

Aujourd'hui, hélas! (il faut bien prendre sur soi de se mettre en face de cette extrémité), aujourd'hui, M. Thiers disparaissant, que resterait-il? Pourrions-nous même, des débris et des épaves de l'essai loyal, former le plus frêle radeau qui nous permit de tenir la mer quelques mois? Ou s'abriterait la fortune de la France? Que deviendrait non-seulement l'ordre, mais l'unité et l'indépendance nationale? que deviendrait la société?

Les regards les moins prévenus et les moins timides ne sauraient voir que dangers de toutes parts; les Prussiens, qui nous tiennent le pied sur la gorge, exigent et prenant des garanties pour le recouvrement de leur énorme créance; le Midi se mettant en branle pour réaliser le triste idéal de République violente et forcenée dont des énergumènes ont, sans scrupule et sans obstacle, ensorcelé des imaginations trop faibles; l'Internationale, reprenant, dans tous nos centres industriels, l'œuvre de ruines et de sang interrompue le 27 mai; les populations des campagnes se levant peut-être pour défendre contre ces opprobres et ces atteintes leurs destinées mises en péril, le principe et la sainteté de la famille, leur vieille religion insultée et persécutée. Ce serait l'aube lugubre de ce jour de colère et de terreur que Proudhon a dépeint avec tant d'éloquence dans une page mémorable.

Où serait le droit? où serait la force? Nous sommes sans constitution; dix-sept partis ou nuances de partis (le Times les relevait et comptait; il y a trois jours) divisent, déchirent et paralysent la chambre. Fût-elle unie, qui oserait répondre qu'elle a l'autorité et le prestige nécessaires pour tenir tête à la tempête effroyable que nous imaginons, sans que personne puisse l'écartier de ses préoccupations comme invraisemblable, sans que personne puisse, dans l'état présent des choses, signaler les moyens efficaces de la conjurer?

L'administration n'est pas moins dépourvue que la Chambre de cohésion et d'unité.

**Figaro.**

Ne bâtissons pas le premier étage avant d'avoir établi les fondations de la maison, maison qui repose absolument sur le sable.

Sur le sable! Questionnez les députés revenant de leur tournée départementale. Ayez

la patience de les interroger sans parti-pris, de colorer leurs réponses à votre guise et d'y mettre les couleurs de vos désirs, de vos rêves, de vos vœux.

Que vous répondront-ils? Que l'unanimité de la France est contre la construction en sable et qu'elle soupire après un édifice bâti en pierres de taille avec des assises sur roc.

**Patrie**

On ne fera jamais comprendre à des populations douées de bon sens et du sentiment de leur intérêt que les gens qu'ils ont vus après le 4 septembre, puissent personnifier un pouvoir sérieux et durable.

Pour les habitants des pays ainsi administrés, ces préfets et sous-préfets sont les agents passagers d'une crise révolutionnaire et provisoire.

L'idée que les destinées de l'administration d'un pays puissent leur être confiées d'une façon normale ne viendra jamais à personne.

La gauche républicaine en demandant qu'on peuple les fonctions publiques de citoyens destinés à continuer la série du 4 septembre, se montre impatiente de précipiter la fin de ce régime.

Par décret du gouvernement, la ville de Lyon a pour maire le citoyen Barodet! Il faut vivre aux temps troublés et extraordinaires que nous traversons pour assister à des faits de cette nature.

Le citoyen Barodet est une sorte d'illettré, ancien agent d'assurances, notoirement connu pour ses opinions démagogiques; il a fait partie de la Commune lyonnaise et professe l'athéisme en sa qualité de libre-penseur. C'est lui qui organisa, l'année dernière, cette ignominie publique qu'on appela « la fête des écoles; » enfin il est un de ceux qui ont mis les finances de la ville dans un tel désordre, que nul ne sait, à cette heure, à quel moyen se vouer pour combler le déficit et remettre les affaires à niveau.

**Français.**

Combattues par MM. Testelin et Tolain, au nom de la gauche, les dispositions du projet de loi contre l'ivrognerie ont été défendues avec beaucoup de talent et d'autorité par MM. Desjardins et Laboulaye. M. Naquet ayant cherché la justification de l'ivresse dans une application des doctrines matérialistes les plus tristes, M. de Pressensé a, par quelques paroles énergiques, protesté contre une pareille tentative. Il a fiétri l'ivrognerie comme un fléau indigne d'une nation chrétienne. En Amérique, c'est au nom des intérêts démocratiques qu'ont été faites les lois contre l'ivrognerie. En France, pourquoi les hommes qui se prétendent les représentants de la démocratie n'ont-ils pas compris qu'une loi contre l'ivresse avait pour objet de relever la condition sociale de l'homme du peuple en préservant sa dignité contre des excès dégradants?

**Presse.**

Nous ne saurions nous déclarer très convaincus par les débats sur la loi de l'ivresse. La question a été traitée par les orateurs de la gauche au point de vue des circonstances atténuantes appliquées aux ivrognes. Nous ne voulons pas voir dans cette indulgence excessive une réclame électorale, mais nous refusons de nous associer aux étranges doctrines qui ont été professées au nom de la moralité et de la santé publique.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que le refus, par l'honorable M. Martel, du portefeuille qui lui était offert, est généralement attribué précisément à des réserves sur la question économique, et à des scrupules parlementaires qui s'opposaient également à son entrée dans un cabinet dont l'illustre chef ne se contente pas de régner, mais gouverne et gouverne seul.

**Pays.**

Le duel au parapluie est une des traditions du Journal des Débats.

Jadis, sur la place Saint-Sulpice, Sainte-Beuve attaqua Villemain, et après une brillante passe au parapluie, Villemain, fortement touché, lâcha pied, abandonnant son arme sur le champ de bataille, *relictâ non bene par-mula.*

Dans le parti que sert le Journal des Débats le parapluie n'est pas seulement une arme c'est le symbole bourgeois d'une dynastie.

Lundi dernier, je rencontrai le juif Ratisbonne, rue du faubourg Montmartre. Sabaoth, le Dieu des armées, l'inspirait pour la première fois; il me chercha querelle et me frappa de son parapluie à la figure; j'avais également un parapluie, et j'ose dire qu'il était de Tolède comparé à l'arme de mon adversaire.

Je le chargeai avec l'empressement qu'on peut supposer. Son épée, je veux dire son parapluie, d'une trempe médiocre, trahit son courage et se brisa entre ses mains. Je m'arrêtai alors. Ratisbonne rajusta les débris de son arme, et, d'un air d'indicible satisfaction, il me cria :

« Il y a longtemps que je cherchais ça ! »

Cette obstination à la recherche d'une volée me plongea dans la stupeur; cependant il s'éloigna. Cette joie incompréhensible me parut mériter qu'on la complût : je le rejoignis et je recommençai à lui contenter les épaules.

Un sergent de ville intervint et nous conduisit devant le commissaire de police qui, après avoir entendu l'historique des faits, nous renvoya à distance l'un de l'autre.

Le juif Ratisbonne a eu tort de se comporter dans la rue comme un marchand de lorgnettes. Par égard pour notre profession, à laquelle il fait si médiocrement honneur, il eût dû ne pas tenter les chances d'un combat ignominieux. Il a été battu, il est content; c'est le sort commun d'une catégorie bien intéressante. Tout est donc pour le mieux dans la meilleure des Républiques.

Si ce fils des Hébreux me rencontre un jour de beau temps, il fera bien de ne pas se livrer à une nouvelle agression : j'aurai une canne au lieu d'un parapluie, et alors je serai en mesure de lui donner plus complètement une de ces joies dont il est si avide et qu'il recherche si patiemment.

ALBERT ROGAT.

**INFORMATIONS**

L'Impératrice n'est pas gravement indisposée, ainsi que l'annoncent quelques dépêches anglaises. Elle souffre d'un léger mal à l'oreille, dont M. le docteur Corvisart a déclaré l'innocuité complète. Quant à la présence à Chislehurst du docteur Gull, médecin ordinaire du prince de Galles, elle s'explique par ce simple fait, qu'il est également médecin de l'Empereur et se rend habituellement à la résidence impériale pour s'informer de la santé de ses augustes hôtes.

M. le duc d'Aumale qui doit prendre la parole dans la discussion sur la loi de recrutement, se prononcera, dit-on, en faveur du service obligatoire mitigé par la faculté du remplacement.

L'Assemblée a nommé une commission chargée d'examiner la proposition de MM. Bamberger, Pascal Duprat et autres, demandant la publication des pièces relatives à l'enquête sur la capitulation de Metz.

Le général Changarnier, président du 3<sup>e</sup> bureau, a prononcé les paroles suivantes :

« Je crois à la loyauté du maréchal Bazaine; mais si la France n'a pas été loyalement servie, elle a le droit de le savoir et d'exiger un châtiment sévère. »

Le Bien public annonçait dernièrement la nomination prochaine de M. Maze, ex-préfet Gambettiste, à une grande préfecture. Le Paris Journal croit devoir, à ce propos, rééditer la pièce suivante qui prouve que M. Maze n'est point ennemi des candidatures officielles, pourvu qu'elles soient républicaines.

CABINET  
du  
PRÉFET DES LANDES

Monsieur le maire,

Vous connaissez la liste républicaine adoptée par les comités des trois arrondissements : Léon Gambetta, Victor Lefranc, Pascal Duprat, Duclerc, Saint-Jean-Tauziet, Albert Boucau. J'espère que vous la ferez triompher dans votre commune.

Croyez à mes meilleurs sentiments.

Le préfet des Landes,  
Hippolyte MAZE.

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Fin de la séance du 26 avril

La proposition de M. Faye a été repoussée par 345 voix contre 247.

Séance du 27 avril.

Les interpellations de M. Jaubert, pour demander le maintien des anciennes lois sur les passeports, n'ont abouti qu'à un succès pour M. le ministre de l'intérieur qui a défendu les mesures libérales prises par le gouvernement. L'ordre du jour a été adopté sur la proposition du ministre.

Quelques rapports de pétitions ont eu lieu ensuite.

**Chronique locale**

et méridionale.

**M. SOUILLAC**

Sous-préfet de Figeac (Lot). — 3<sup>e</sup> classe.

A Figeac, M. Calmon règne naturellement en maître, et personne ne trouve à redire à la façon dont l'administration y est représentée.

M. Souillac est ce qu'à la campagne on appelle un vieux brave homme. Moitié paysan, moitié bourgeois, vêtu d'habits grossiers, la chemise entr'ouverte, la pipe à la bouche, il tient ses assises au café de Janillou, entre le cordonnier du coin, le charcutier d'en face et le commissaire de police. A une autre époque, on l'aurait appelé « Monsieur Souillac, » pour lui faire un compliment; maintenant on dit « le citoyen Souillac », comme on dit le citoyen Robespierre et le citoyen Gambetta, et il se rengorge. Entre deux parties de bête hombrée, les quatre compères décident des affaires de l'arrondissement, et l'on peut se figurer comment Figeac est administré. Figeac a pris parti pour la Commune en avril 1871, sans que M. Calmon l'ait trouvé mauvais. Du reste, l'indépendance du citoyen Souillac ne laisse rien à désirer sous tous les rapports, même dans ses rapports avec l'orthographe.

La situation administrative du citoyen Souillac est assez étrange. Au 4 septembre, il a été chargé de la sous-préfecture de Figeac par le préfet de Cahors, qui s'était institué lui-même. Sa nomination n'a jamais été confirmée par le gouvernement. Il ne figure pas au bulletin du ministère parmi les fonctionnaires de l'Etat. Bien plus, il s'est présenté aux élections législatives, sans pour cela cesser d'être sous-préfet. Les confidents de M. Calmon prétendent avoir la clef de ce petit scandale : le sous-secrétaire d'Etat a pris auprès de lui le fils du citoyen Souillac, et quand le jeune homme aura été mis *grossomodo* au courant des affaires administratives, on l'enverra se couler tout doucement dans la place de son père, et travailler l'élection de M. Calmon.

(Figaro).

On écrit de Toulouse, 22 avril, au Figaro : « Le département de Haute-Garonne est sillonné, depuis quelque temps, par de prétendus ouvriers qui prennent le nom de rouleurs. Ce nom leur a été donné parce qu'ils restent peu de temps dans la même localité et sont en quelque sorte nomades. »

« Ces rouleurs s'introduisent dans les ateliers sous prétexte de demander du travail, mais, en réalité, pour faire de la propagande en faveur de l'Internationale. La police leur fait la chasse. On en a arrêté quelques-uns et on a trouvé sur eux des programmes de la Ligue radicale du Midi et des proclamations de l'Internationale imprimées en Espagne. »

« La plupart de ces rouleurs cachent leur origine. Plusieurs se donnent comme Belges. »

« Dans les petites localités, la population remarque leurs allures mystérieuses. A Carcassonne, l'un d'entre eux aurait avoué qu'il se préparait, pour la fin de ce mois, une insurrection communarde dans tout le Midi. Il ne faut donc pas s'étonner que la police redouble de surveillance. »

Un agriculteur vient de découvrir, dit-on, le moyen de préserver la vigne de son plus dangereux ennemi, le Phylloxera.

Il paraît qu'en mélangeant à la terre qui nourrit les ceps une certaine quantité de suie, on arrive à paralyser complètement, même à détruire, le puceron dévastateur.



LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 15 Avril 1872.

- Quatrième.
  - Langue anglaise : 1 Icrès ; 2 Mazeillé.
- Cinquième.
  - Grammaire française : 1 Cavallé ; 2 Labro.
- Sixième.
  - Orthographe : 1 Castagné ; 2 Peyrissac.
- Septième.
  - Version latine : 1 Bertrand ; 2 Nouvelles.
- Huitième.
  - Thème latin : 1 Valat ; 2 Boudet.
- Enseignement secondaire spécial.
  - Deuxième année.
    - Composition française : 1 Andrieu ; 2 Clary.
  - Première année.
    - Langue française : 1 Guillard ; 2 Gez.
  - Année préparatoire.
    - Mathématiques : 1 de Lagrandval ; 2 Bonnet.
  - Classe primaire. — Première division.
    - Calcul : 1 Labie ; 2 Vérecque.
  - Deuxième division.
    - Calcul : 1 Castagné ; 2 Tinel.
  - Troisième division.
    - Calcul : 1 Bouyssou ; 2 Durand-Foujols.
- Le Proviseur, RICHARD.

Théâtre de Cahors

Direction de M. SAINT-MARTIN-LACLAYRIER

Judi, 2 mai 1872.

A la demande générale,

Les Chevaliers du Pince-nez

Comédie-vaudeville en 2 actes.

M. St-Martin remplira le rôle de Chabannais.

TROMB-AL-CAZAR

Opérette d'Offenbach.

Les Jurons de Cadillac

Comédie.

Bureaux, à 7 h. 1/2. — Rideau, à 8 h.

Cahors, le 29 avril 1872.

Monsieur,

Je vous envoie la lettre que j'adresse à MM. les Membres de la Commission de permanence, en réponse à leur rapport du 2 avril courant. Comme votre journal a inséré l'accusation, je m'assure qu'il voudra bien aussi insérer la défense.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

PAUL LACOMBE.

A MM. les Membres de la Commission de permanence.

MESSIEURS,

Je viens répondre à votre rapport du 2 avril 1872.

Je ferai d'abord une observation préliminaire. Il est singulier que vous ne m'avez pas appelé devant vous, moi que vous désignez expressément comme ayant participé aux opérations si durement appréciées dans votre rapport, et comme devant en porter la responsabilité, pour une part. J'étais à Paris, il est vrai ; mais Paris n'est pas le bout du monde ; je me serais fait un devoir de comparaître au premier appel. Si vous n'avez pas voulu me déranger, si vous avez craint de m'induire en dépense, c'est assurément une bonne pensée ; je vous en ai, Messieurs, toute la reconnaissance possible, — à peu près celle qu'aurait un accusé pour un juge qui l'aurait condamné en son absence, sous prétexte de ne pas le déranger.

Venez à votre rapport ; je vais le relever point par point ; et je vous prierai de remarquer que je n'en laisse aucun sans réponse : « Les frais de toute sorte (afférents à l'équipement de la garde mobilisée) s'élèvent à près de 1,100,000 fr. Pour suivre dans tous les détails l'emploi d'une somme aussi considérable, apprécier avec quelque certitude, même approximativement, les diverses matières qui y ont été employées ; pour contrôler enfin les mémoires qui ont été présentés et vous soumettre des conclusions consciencieuses et irréfutables, le temps et les moyens ont fait défaut. »

Ainsi, Messieurs, vous n'avez pas apprécié les diverses matières qui ont été employées, même approximativement ; vous n'avez pas contrôlé les mémoires qui vous ont été présentés ; les conclusions que vous formulez ne sont ni irréfutables, ni consciencieuses, le temps vous ayant manqué pour les rendre telles ! A la bonne heure, voilà qui est franc : la sincérité est une bien belle

vertu. Le temps vous a manqué ! Hé, qui vous empêchait d'y mettre le temps ? Vous dites, il est vrai, que les moyens vous ont manqué également ; c'est ce que nous examinerons tout à l'heure.

Donc, voilà qui est bien établi : selon vous et à votre jugement, les conclusions de votre rapport ne sont ni consciencieuses, ni irréfutables. Assurément, Messieurs, vous avez raison, et cela se verra de reste par ce mémoire.

« La première opération, dites-vous, est un marché très-considérable fait avec un marchand mercier de Cahors pour des couvertures, des troussees et divers autres objets » Il s'agit ici de M. Labroue, qui nous a, en effet, fourni 6528 couvertures.

Sur ce fait, Messieurs, voici en substance le reproche que vous nous adressez : Nous aurions, selon vous, préféré les couvertures de M. Labroue à d'autres qui étaient tout à la fois meilleures et moins chères. Votre rapport s'exprime ainsi : « Les divers échantillons présentés par un marchand ont été mis sous les yeux de la commission et ils ont été placés à côté de celui qui a été préféré, et, de leur comparaison, il est résulté la conviction profonde que les seconds étaient de beaucoup préférables au premier. » Notre conviction profonde à nous, dans le temps, fut que les couvertures de M. Labroue étaient encore celles qui se rapprochaient le plus de la couverture type qui nous était recommandée par le ministre de la guerre. Nous nous formâmes cette conviction, non d'après nos connaissances en matière de couvertures, car nous n'avons pas plus de connaissances en cette matière que vous, Messieurs ; mais sur les avis de plusieurs personnes compétentes. C'était notre habitude de consulter le plus de gens possible.

Vous dire très-précisément quels furent les gens consultés en cette circonstance, me serait difficile ; vous devez le comprendre : nous avions tous les jours plusieurs consultations de ce genre pour des draps, pour des cuirs, pour des souliers, pour des sacs, que sais-je ? Mais enfin plusieurs tailleurs ou employés de notre atelier et le capitaine d'habillement, M. Combarieu, avaient des connaissances en cette matière ; ce fut sur leur avis et sur celui de quelques autres personnes encore que nous nous déterminâmes. Mais vous, Messieurs, comment vous êtes-vous formé cette conviction profonde dont vous parlez ? Franchement, c'est curieux à dire. Des concurrents évincés de M. Labroue sont venus vous trouver, et ils vous ont assuré que si l'administration avait voulu, ils l'auraient accommodée bien mieux et à meilleur marché que M. Labroue. Un marchand même vous aurait apporté divers échantillons qui se sont trouvés bien préférables à la couverture Labroue. Quoi ! c'est sur de pareilles preuves que vous vous déterminez à de profondes convictions ? Mais, Messieurs, entrez chez un marchand, achetez-y un objet quelconque, puis, allez chez un concurrent de ce marchand et dites-lui : voilà ce qu'un tel m'a vendu à tel prix ; je serais bien étonné si ce dernier n'a pas en magasin quelque chose de meilleur qu'il vous aurait donné à meilleur compte, à moins toute fois qu'il n'ait peur d'être pris au mot. Et qui empêche à présent MM. les marchands de vous offrir les meilleures couvertures du monde, au prix le plus bas ? Vous n'en avez plus besoin ; ils savent bien que vous ne les achèterez pas. Il n'y a pas lieu d'en vouloir à MM. les marchands ; ils font leur métier ; mais vous, faites-vous le vôtre ?

Donc, suivant vous, Messieurs, nous aurions préféré les couvertures Labroue à d'autres meilleures et moins chères ; mais pour faire une chose si étonnante, nous avons eu sans doute une raison. Quelle fut cette raison ? Vous avez peut-être une idée là-dessus ; c'est cette idée qu'il eût été intéressant de nous faire connaître. Au reste, vous êtes encore à temps. C'est même le vrai moment de parler, puisque nous sommes dans le pays, M. Béral et moi. Certaines choses veulent être entendues et relevées d'aussi près que possible.

Les couvertures Labroue, dites-vous, ont coûté bien cher. Oh ! nous sommes parfaitement de votre avis ; mais il faut se reporter à l'époque. Il y a un fait que vous ne savez pas, parce que vous n'avez pas eu le temps de vous informer consciencieusement (selon vous-même), un fait dont les concurrents de M. Labroue ont négligé de vous instruire, c'est qu'à un moment les couvertures manquaient presque absolument. En cherchant beaucoup on n'en trouvait çà et là que des quantités insignifiantes ; et c'était précisément au même

moment qu'on en demandait de toutes parts. « En élevant très-haut le renchérissement de cette marchandise les plus bienveillants » n'ont évalué qu'à 4 francs 50 centimes le prix de revient de chaque couverture. » Il y a là un mot ravissant ; il est rare que les documents administratifs en contiennent de pareils, les plus bienveillants. Qui sont ces plus bienveillants ? Les concurrents évincés, je pense, et peut-être celui-là même qui est en procès avec M. Labroue.

Donc ces plus bienveillants ont déclaré que la couverture a dû coûter au plus 4 fr. 50 centimes, et vous, partant de la déclaration de ces plus bienveillants, vous avez calculé que M. Labroue avait dû gagner 30,000 francs. Votre arithmétique, Messieurs, est irréprochable. Vous faites des multiplications excellentes. Il est seulement fâcheux que ce soit avec des chiffres faux. Les chiffres vrais, vous pouviez les avoir, M. Labroue vous les offrait ; il vous les offre encore. Nous verrons ce que vous répondrez à sa lettre, si toutefois vous répondez, ce dont le public commence à douter. En tout cas, quelque réponse que vous fassiez, il y a une chose qui restera acquise, c'est votre singulière façon de vous informer. Quoi de plus étrange, en effet ? Vous allez demander aux concurrents de M. Labroue de vous dire combien ont dû coûter les couvertures, tandis que vous n'aviez qu'à requérir M. Labroue de vous apporter ses livres et ses factures, factures contre-remboursement, ce qui garantit leur sincérité, pour savoir combien les couvertures ont coûté réellement. Il est vrai que vous n'auriez pas pu présenter au public ce chiffre de 30,000 francs qui fait dans votre rapport un effet si dramatique.

M. Labroue nous a aussi fourni des troussees, et à ce sujet il y a une phrase dans votre rapport qui certes ne dépare pas le reste. « Les bénéfices sur les troussees sont probablement dans les mêmes proportions, » parce que le fournisseur a pu évacuer les fonds de son magasin, etc. Avec des probablement, avec des il a pu, il a dû, il faut avouer que les enquêtes deviennent singulièrement faciles ; pour consciencieuses, c'est une autre affaire.

« Un autre marché doit être signalé à nos causes avantages très considérables faits à l'adjudicataire pour de la flanelle à 3 fr. le mètre, et pour des confections de vareuses au prix de 6 francs chacune. » Nous n'avons jamais acheté de la flanelle à tant le mètre ; mais, ce qui est bien différent, nous avons acheté des ceintures de flanelle confectionnées à tant la ceinture. Ces ceintures, dites-vous, ont été payées trop cher. Permettez-moi de vous dire que vous n'en savez rien. Des ceintures de flanelle, à cette époque, il y en avait à 2 francs 50 centimes, à 2 francs 75 et à 3 francs. Nous en avons acheté hors du département à 2 francs 50 et 2 francs 75, si je ne me trompe, et nous en avons fait faire à Cahors, à 3 francs. Celles-ci étaient-elles plus chères que les autres ? Non ; à mon avis elles étaient meilleur marché ; par deux raisons : 1° qu'elles étaient de beaucoup meilleures ; 2° que la flanelle très demandée avait beaucoup renchéri dans l'intervalle. C'est trop facile de dire : Tel objet a été payé trop cher, — en le comparant, comme vous faites, à des objets similaires de qualité inférieure ou achetés dans des temps moins dépourvus.

Quant aux vareuses à 6 francs, la confection en fut accordée non à une seule personne (encore une inexactitude), mais à cinq. Et ici je vais peut-être vous surprendre. Je vous reprocherai de n'avoir pas insisté assez sur ce point. Ces vareuses à 6 francs furent une mauvaise affaire ; nous les payâmes assurément trop cher. Si vous voulez triompher de cette déclaration, je vous la livre il y a des gens qui croient qu'ils administrent avec infailibilité ; il y en a qui croient que s'ils administraient, ils administreraient sans faute. Et ces gens-là sont souvent ceux qui font le plus de fautes. Pour nous, nous n'avons aucune prétention à la perfection, en aucun genre. Ces vareuses, je le répète, furent un marché onéreux pour nous, avantageux pour les fournisseurs. Cela vint tout simplement de ce que des tailleurs consultés par nous et que nous devions croire désintéressés, et qui l'étaient en effet, puisqu'ils ne firent aucune confection, nous donnèrent un devis trop élevé. Ils eurent peut-être la charitable pensée de faire gagner des confrères, ou peut-être se trompèrent-ils sincèrement. Quoiqu'il en soit, dès que nous vîmes notre faute, nous fîmes tout notre possible pour la réparer, et c'est alors que

nos ateliers furent organisés.

« On ne peut passer sous silence que plusieurs adjudicataires étaient complètement étrangers par leur spécialité aux fournitures qui leur ont été concédées. » Fort bien, et après ?

« L'achat de 40 pantalons de coton chez un marchand quincailler est resté à l'état de problème difficile à résoudre. » Oui pour vous ; et, à la manière dont vous étudiez ces problèmes, cela n'a rien d'étonnant. Quant à moi qui suis arrivé dans ce pays depuis trois jours, moi qui avais oublié des faits si peu importants et qui ai dû faire aussi mon enquête, je suis parvenu en deux heures à la solution de ces problèmes si ardues. Voici, en peu de mots celle des 40 pantalons : 40 pantalons de coton furent achetés chez un quincailler, et 20 chez un autre marchand, en tout 60 pour notre compagnie de francs-tireurs qui se montait à 60 hommes ; les caleçons attendus par nous n'étaient pas encore arrivés, et les francs-tireurs se montraient pressés de partir. On prit les caleçons qui leur étaient nécessaires, là où on les trouva, au meilleur compte. 40 furent pris chez un quincailler ! reproche écrasant. C'est que probablement ce quincailler tenait des caleçons de coton, ce qui je crois, est arrivé et arrivera encore à d'autres quincaillers.

« Cet atelier de confection (l'atelier dont je parlais tout à l'heure, organisé par nous à la préfecture) a-t-il procuré des résultats plus satisfaisants que la soumission ou la commission ? Il serait difficile de donner une réponse éclairée et consciencieuse à cette question. » Il paraît que décidément les réponses éclairées et consciencieuses ont pour vous des difficultés particulières. C'est la seconde fois que vous retombez sur cette idée malencontreuse, et vous l'exprimez dans des termes vraiment malheureux. Qui vous jugerait sur vos propres paroles serait bien sévère. Quoi ! il était difficile, laborieux, peut-être même impossible d'arriver à savoir si notre atelier a produit des capotes, des pantalons, des vareuses à meilleur compte que le commerce ne faisait ? Mais c'est l'affaire de quelques heures. Il y a à la préfecture des prospectus de cette époque en quantité considérable, venant des maisons les plus diverses ; relevez les prix portés sur ces prospectus, prenez une moyenne ; vous aurez un des éléments de votre solution cherchée ; après cela demandez à M. Combarieu les 6 registres (vous entendez-bien ! les 6 registres) qui ont été tenus dans notre atelier, faites le total des dépenses consignées dans ces registres ; puis le total des effets produits par l'atelier ; quelques divisions vous apprendront le prix de revient de chaque espèce d'objet confectionné ; enfin comparez ces prix avec vos moyennes. Il est vrai que les registres de M. Combarieu ne paraissent pas vous faire plaisir. Vous répugnez à faire connaissance avec eux. « Les éléments de comptabilité manquent entièrement dites-vous. » Qu'en savez-vous ? Pour le savoir, il faudrait au moins s'en être informés. Car voici encore un fait curieux qui restera acquis au débat, quoiqu'il arrive. Vous n'avez pas demandé à M. Combarieu, directeur de notre atelier, s'il avait des pièces concernant cet atelier, et vous allez disant : « Les pièces manquent tout à fait. » Convenez bonnement que c'est un peu fort !

Voulez-vous que je vous fasse, moi, sur ce chapitre une réponse consciencieuse ? Hé bien ! de même que tout à l'heure j'avais sincèrement que la confection des vareuses fut un marché onéreux, je vous dirai ici, en toute simplicité : l'organisation de notre atelier fut une bonne idée ; une bonne opération. Cet atelier, nous donna, une qualité égale, les produits demandés à des prix bien moindre que ceux du commerce ; secondement, chose fort importante alors, il procura du travail à une multitude de ménages qui, sans cela, peut-être, en auraient manqué. J'en appelle ici aux souvenirs de la population cadurcienne. Je n'insisterai pas d'avantage sur ce point honorable pour nous, et le peu que j'en dis, croyez-le, n'est pas pour obtenir de vous des compliments ; nous n'avons pas de si hautes visées.

Au sujet de M. Foissac, qui fut le maître coupeur de notre atelier, vous vous exprimez en ces termes : « Un tailleur qui réunissait les fonctions de fournisseur et celles de coupeur, » M. Foissac a fourni en effet des képis, si je ne me trompe, à l'administration de M. de Flajjac. Plus tard, alors que cette fourniture était parachevée, M. Foissac tomba sous le coup de la loi : il fut mobilisé. Nous le requîmes à ce titre, pour en faire notre maître coupeur. A partir de ce jour,



M. Foissac n'a rien fourni, pas même un bouton. Je vous engage à prouver le contraire de ce que j'affirme, si vous le pouvez.

« Un marché de deux vareuses au prix de 9 francs l'une, tandis que le même fournisseur en a livré d'autres au prix de 15 francs chacune n'est qu'une allégation qu'on ne peut ni rejeter ni admettre. » J'avoue ne pas comprendre ce que c'est qu'une allégation qu'on ne peut ni rejeter ni admettre; généralement il faut, qu'une allégation soit rejetée ou admise, comme il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, mais passons. Qu'est-ce que ces deux vareuses, au prix de 9 francs? Grave problème, dont je vais avoir le plaisir de vous offrir la solution. M. Denons avait fait marché avec nous pour un ou plusieurs milliers de vareuses à 15 francs. Sa livraison faite, il se trouva avoir deux vareuses en plus, il nous demanda de les lui prendre. Nous commençons alors à faire dans notre atelier des vareuses qui nous revenaient à 9 francs. Nous lui offrimus en conséquence de prendre ses deux vareuses, non au prix des autres, c'est-à-dire à 15 francs, prix qui avait été consenti avant l'organisation de l'atelier, mais au prix de 9 fr.; M. Denons y consentit, et nous le débarrassâmes de ses deux vareuses sans rien sacrifier, comme on voit, de l'intérêt du département. Ce n'est pas plus ténébreux que cela!

« Une facture peu considérable il est vrai, porte une preuve évidente de la négligence avec laquelle étaient défendus les intérêts du département et de l'Etat. L'atelier de confection fut pourvu de lampes à pétrole. Ces lampes ont été affermées pendant quatre mois à des prix exagérés (voilà un mot facile à prononcer, aussi en abusez-vous) et lorsqu'elles sont devenues inutiles, le lampiste a pu les vendre très-chèrement, mais au-dessous du prix de la location; elles sont devenues la propriété du département. » Ah! Messieurs, quelle négligence eût été la nôtre, si nous avions acheté très cher des lampes, après les avoir tenues en location durant quatre mois; malheureusement votre allégation est absolument fautive. Il y a eu d'un côté des lampes louées pour un atelier qui ne devait être que temporaire; et celles-là n'ont jamais été achetées; et il y a eu d'autre part des lampes achetées qui n'avaient jamais été louées, et achetées pour une autre pièce que l'atelier; en sorte que vous n'avez fourni ici qu'une preuve évidente de la négligence avec laquelle vous faites vos rapports.

Je suis bien indulgent, en me servant du

mot de négligence. Au reste, M. Calvet, le lampiste, vous a écrit à ce sujet une lettre que vous communiquerez au public, il faut l'espérer.

« Une facture qui s'élève à peu près à 10,000 francs pour une fourniture de draps est présentée en nombre rond, sans indication de la mesure et du prix par mesure. » Parfaitement, le fait est vrai; mais ce que vous ne dites pas, ce que vous ne savez même pas, parce que vous n'avez pas eu le temps de vous informer en conscience, c'est que les indications désirées figurent sur les registres tenus à l'atelier, ces registres incommodes, qui font mal à voir. On vous les montrera dans ces registres, quand vous voudrez bien trouver le temps de vous éclairer.

J'arrive au dernier point. 500 francs auraient été dépensés pour réparer des dégâts occasionnés dans les salles des archives, soit par les ouvriers de nos ateliers, soit par le public qui y était admis à certaines heures. Le prix des cartons et des étiquettes qu'il a fallu renouveler vous a paru, dites-vous, exagéré. Et puis, ajoutez-vous, « cette dépense est un virement » mot terrible, bien trouvé pour impressionner le public, encore tout plein des souvenirs du procès Janvier. Messieurs, je vous répondrai d'abord que ceci ne me regarde pas. Quand ces réparations ont été commencées, j'avais déjà donné ma démission; ou si elles étaient entamées, c'était d'une manière si modeste que je ne me souviens pas d'en avoir eu connaissance. Je crois que ceci ne regarde pas même M. Béral; parce que ces réparations, si elles ont été entamées sous lui, ont été continuées et accomplies, pour la plus grande portion, sous l'administration de M. Pougny. M. Pougny aurait pu les arrêter et, suivant vous, il l'aurait dû; c'est possible; c'est affaire entre vous et lui. Mais laissez-moi vous dire en passant que votre terme de virement est tout simplement un mot à effet. Il est certain que les salles des archives avaient été forcement endommagées par et pour le service de la garde mobilisée; cela étant, il était dans toutes les règles que les dommages fussent réparés avec les fonds de la mobilisée. Quand on vote un crédit pour un service, si on est raisonnable, on entend que ce crédit payera les dépenses directes et indirectes nécessitées par le service en question.

Je lis à la fin de votre rapport ce qui suit: « Le département étant aujourd'hui désintéressé dans la question, la commission n'a pas cru devoir s'élever en tribunal. »

Il y a encore ici de ces mots malheureux, comme vous seuls savez les trouver. Le département est aujourd'hui désintéressé dans la question; mais alors au nom de quel intérêt parlez-vous? Quel est l'intérêt qui vous a fait agir? Et notez, Messieurs, que vous déclarez par deux fois que vous n'êtes pas suffisamment éclairés, que vous n'avez pu vous former une opinion consciencieuse. Cela étant, et d'autre part le département ayant été désintéressé, qui vous forçait à vous prononcer? Un homme qui parle, sans être informé, si on l'y oblige, est excusable, mais parler à tort et à travers, quand on pouvait garder le silence, vraiment c'est sans excuse. Si le public se moque de vous, de quoi vous plaindrez-vous?

« Vous ne vous êtes pas érigés en tribunal. » Assurément vous n'avez rien d'un tribunal; vous n'êtes pas pour nous des juges. Vous êtes des ennemis politiques; personne ne s'y trompera. Quelques-uns d'entre vous n'ont voulu qu'une chose: flétrir, dans ses agents, le gouvernement du 4 septembre; d'autres, et ce sont les plus ardents, ont voulu discréditer dans le pays des hommes qui n'appartiennent pas à une certaine coterie, des hommes qui ne subissent pas l'influence de certains personnages, jaloux de dominer dans le département et d'y dominer seuls. Vous m'entendez à demi-mot, Messieurs; si vous ne m'entendez pas, c'est que vous seriez moins perspicace que le public, chose inadmissible quand il s'agit de gens aussi éminents que vous l'êtes.

Voici, en deux mots, le vrai fond de ce procès. Nous avons eu l'imprudence (je dis pour nous, au point de vue de notre tranquillité personnelle), nous avons eu l'imprudence de faire travailler pour l'équipement de la garde mobilisée les commerçants, les ouvriers de la localité, au lieu de faire venir du dehors, en bloc, tous les objets nécessaires. Le résultat de cette bonne intention, c'est que, ne pouvant, malgré tout, employer tout le monde, nous avons fait beaucoup de jaloux et de mécontents. Ceux-ci se sont trouvés être des armes toutes prêtes; la haine de nos ennemis a aperçu ces armes; elle les a saisies et s'est empressée de les tourner contre nous. C'est bien fait! Et que cela serve de leçon à quiconque serait tenté d'avoir une bonne idée, en ce pays-ci, sans la permission de la coterie susdite!

Après cela, Messieurs, ne croyez pas que votre conduite m'indigne; je ne suis plus si jeune. Elle ne m'étonne même que médiocrement. Nous l'avions bien un peu pressentie,

mon ami M. Béral et moi, quand nous nous livrions aux travaux excessifs (j'ose le dire) de cette époque difficile. Nous avons, jusqu'à un certain point prévu alors ce qui arrive maintenant, et cette préoccupation ne nous a pas fait perdre trois minutes, je pense. C'est probablement que nous ne travaillions pas en vue de nous attirer des compliments; au moins était-ce pour nous une ambition bien accessoire. Avons-nous mérité des éloges? Je n'en sais rien, et je m'en préoccupe fort peu; ce que je sais, c'est que nous avons fait de notre mieux, selon nos forces. Si nous avons commis des fautes, et je pense qu'il y en a eu de commises (nous sommes de simples mortels, nous autres), je le regrette, non à cause du blâme possible, mais dans l'intérêt du public. Si, en certaines choses, nous avons réussi, ah! Messieurs, croyez que nous n'avons pas encore si bien fait que nous aurions désiré faire.

Un mot encore, et je finis. Je pourrais raconter ce que furent pour nous ces terribles mois de l'invasion. J'en aurais long à dire sur les difficultés de tout genre qu'il y avait alors à administrer, ce serait pour nos fautes autant d'excuses excellentes; mais je me tairai sur ce point. J'ai confiance dans le bon sens du public; le public se dira de lui-même ce que je ne lui dis pas; le public se souviendra et je m'assure qu'il ne nous sera pas sévère. Pour vous, Messieurs, qui prétendez nous condamner si nous avons commis une seule faute dans tout ce que nous avons fait, et qui n'avez égard ni à la multitude des opérations, ni à leurs difficultés, ni au temps, ni à rien; pour vous, dis-je, c'est une autre affaire. Quand on vient d'accomplir, de parachever en un an une œuvre telle que votre rapport, une œuvre si difficile, auprès de laquelle l'équipement de 3 ou 4,000 hommes est une bagatelle, et qu'on s'en est tiré comme vous l'avez fait, on a vraiment bien le droit de se montrer exigeant.

Je suis, Messieurs, votre serviteur très-obéissant, pour vous répondre où, quand et comme vous voudrez.

PAUL LACOMBE,  
ex-secrétaire du préfet du Lot.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

## COUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café

dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manie- ment si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, Bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes :

**EN BOISSON.** — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille.

**BRONCHITES**  
**CATARRHE DE LA VESSIE**  
**RHUMES**  
**TOUX OPINIÂTRE**  
**IRRITATION DE POITRINE**  
**COQUELUCHE**  
**MAUX DE GORGE**

**EN LOTION.** — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

**AFFECTIONS DE LA PEAU**  
**DÉMANGEAISONS**  
**MALADIES DU CUIR CHEVELU**

**EN INJECTION.** — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau. (efficacité toute spéciale.)

**ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS**  
**CATARRHE DE LA VESSIE**

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Prix du flacon: 2 francs  
Dépôt à Cahors, chez M. Vinet, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

Plus de teintures progressives

## MIXTURE ORIZALINE VÉGÉTALE

(Un seul flacon) DU DOCTEUR JAMES SMITHSON (Un seul flacon)

RAMÈNE INSTANTANÉMENT LA COLORATION NATURELLE AUX CHEVEUX ET À LA BARBE POUR BLOND, CHATAIN, BRUN ET NOIR

Pas besoin de laver avant, ni après. L'application est des plus simples, le résultat est immédiat; ne tache pas la peau et ne peut jamais nuire à la santé.

La boîte, avec peigne et brosse: 6 fr. — Le flacon seul: 5 fr.

**LOTION VÉGÉTALE SMITHSON**  
Pour nettoyer et préparer les cheveux et la barbe à recevoir l'Orizaline et en assurer la réussite. — Le flacon, avec brosse: 2 fr.

Dépôt général pour la vente en gros à la maison L. LEGRAND, parfumeur, 207, rue Saint-Honoré, à Paris.  
Et chez tous les parfumeurs et coiffeurs de la France et de l'étranger.

## CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

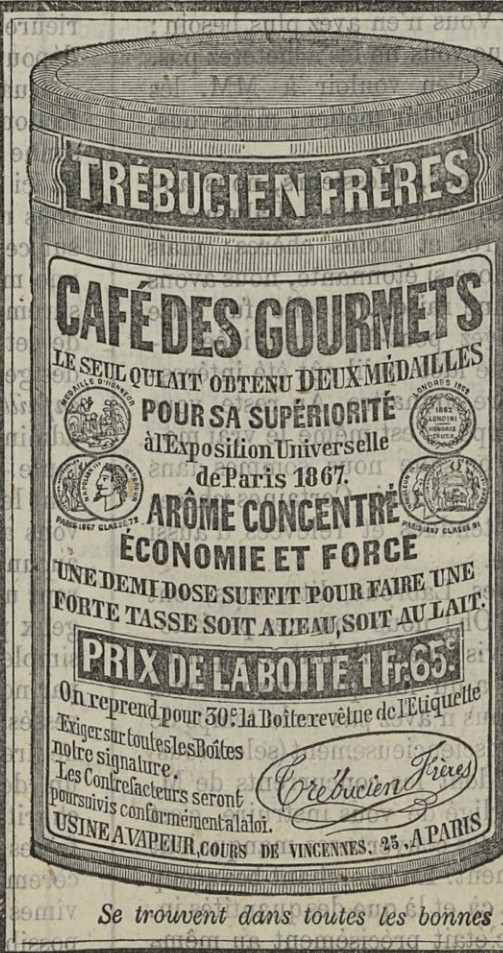
LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

## NÉURALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉURALGIQUES DU D<sup>r</sup> CROMIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS



## CAFÉ DES GOURMETS

C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public s'est jamais démentie, et qui, marques de premier ordre, toujours distinguées des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs.

Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique.

Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée.

Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature.

## LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS

DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE  
provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle.

Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.